

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective Hôpital Fleurimont et Hôtel-Dieu de Sherbrooke

Équipe de gestion des effectifs de l'hôpital Fleurimont et Hôtel-Dieu de Sherbrooke 3001, 12e Avenue Nord (local 2506), Sherbrooke (Québec) J1H 5N4
Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 346-1110 Robert Simeone, agent de gestion du personnel : poste 13994 Andréanne Lessard, chef d'équipe secteur soins : poste 18577 Martine Breton, chef d'équipe secteur bureau : poste 18051

SUJET	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche	4 jours/2 sem. dont 1 fds/2 sur 2 quarts	10 / 14 Jour-soir-nuit 1 fds sur 2	Besoins de l'employeur pendant 6 mois	Selon la convention
Disponibilité minimale obligatoire		Juin-Juillet-Août et 15 décembre au 15 janvier : 2 jours/semaine dont 1 fds sur 2	6 jrs/2 sem. dont 1 fds sur 2. En tout temps doit être disponibles soit les lundis et vendredis ou lundi et vendredi et deux journées consécutives incluant le 25 décembre ou 1 ^{er} janvier	15 mai au 15 septembre et 15 décembre au 15 janvier : 2 jours/semaine dont 1 fds sur 2
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de trois mois. Actualisée 7 jours après réception	Disponibilité ne peut être changée dans l'année suivant l'embauche, après première année, une fois par période de trois mois en respectant dates de tombées des horaires	Une fois par période de 3 mois en respectant les dates de tombées de l'horaire	7 jours précédant l'affichage de l'horaire
Particularités	De la P3 à P6, ne peut être modifiée. Peut être modulée pendant cette période si modifiée avant le 1er avril	PAB et Prép H + S 10/14 sur deux quarts et 1 fds sur 2	En plus de la modification une fois par période de 3 mois, peut soumettre au plus tard le 1 ^{er} avril sa disponibilité de P3 à P6.	
Sorties des horaires	Au moins 7 jours à l'avance	Une semaine avant le début	Au moins 7 jours à l'avance	Deux semaines avant le début
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités			
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	<u>Délais de retour d'appels en cours d'horaire</u> * plus de 4 heures avant début du quart : 30 minutes * entre 2 heures et 4 heures : 15 minutes * moins de 2 heures: réponse immédiate			
Particularité	Pour tous les besoins connus et débutant à plus de 48 heures, vous êtes automatiquement requis au travail			
Négligence de disponibilité	*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non motivée			
En cas d'absence	Aviser service durant les heures ouvrables du lundi au vendredi			
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Faire localiser le coordonnateur d'activités du site où vous être prévu pour justifier votre motif d'absence			Aviser le service